



La gendarmerie veut me reinterroger, ont il le droit ?

Par **Angelillo**, le **12/02/2020** à **07:42**

Bonjour

J'ai porté plainte, le coupable est en garde à vue, on me dit qu'il a sa version et que la vice procureur veut que je sois réinterrogée, j'ai une itt de 15 jours pour les violences et les coups qu'il m'a faits. Est ce que c'est légal ? Est-ce que je dois me présenter avec un avocat ?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **12/02/2020** à **07:51**

Bonjour

Cela est tout à fait légal et pour vous conseiller de prendre,ou non, un avocat, il faudrait connaître l'affaire et son contexte.